

COUR SUPÉRIEURE
« Chambre commerciale »

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-11-024494-174

DATE : 14 juin 2018

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE GUY de BLOIS, j.c.s.

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES
CRÉANCIERS DES COMPAGNIES (L.R.C. (1985), CH. C-36), EN SA VERSION
MODIFIÉE :**

**SOURIS MINI INC.
LES BOUTIQUES SOURIS MINI INC.
SOURIS MINI INTERNATIONAL INC.**

Requérantes/Débitrices

-et-

**6552463 CANADA INC.
9123-2850 QUÉBEC INC.
9223-1455 QUÉBEC INC.
9226-0074 QUÉBEC INC.
9257-4748 QUÉBEC INC.
AMÉNAGEMENT WESTCLIFF LTÉE
CARREFOUR DE L'ESTRIE HOLDINGS INC.
CENTRE COMMERCIAL LES RIVIÈRES LIMITÉE
CENTRE COMMERCIAL PLAZA LPC (2002) INC.
COLLÈGE DES HAUTS SOMMETS
COLLÈGE DU MONT SAINTE-ANNE
COLLÈGE FRANÇOIS-DE-LAVAL
COLLÈGE MARIE-DE-L'INCARNATION
COLLÈGE SAINT-CHARLES-GARNIER
COLLÈGE SAINT-MAURICE
COLLÈGE TRINITÉ**

**DESJARDINS ENTREPRISES QUÉBEC-CAPITALE / MOUVEMENT DES CAISSES
DESJARDINS
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
ÉCOLE FRANÇOIS-BOURRIN
ÉCOLE ORALISTE DE QUÉBEC
ÉCOLE VISION SHERBROOKE
ÉCOLE VISION ST-AUGUSTIN
ÉCOLE WATHA
EXTERNAT ST-JEAN-BERCHMANS
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BB
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR/ COMINAR REAL ESTATE
INVESTMENT TRUST
FRANÇOIS GUILMAIN CONSTRUCTION INC.
GESTION RIOCAN (BROSSARD) INC.
GLOBAL PAYMENTS DIRECT, INC.
IMMEUBLES RÉGIME XV INC.
INSTITUT SAINT-JOSEPH
IVANHOÉ CAMBRIDGE INC.
JUVÉNAT NOTRE-DAME
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS (FINANCIÈRE MANUVIE)
LA PETITE ACADÉMIE
LE CARREFOUR LAVAL (2013) INC.
LES GALERIES DE LA CAPITALE HOLDINGS INC.
LES VERSANTS DU MONT ST-HILAIRE INC.
L'EXCELLENCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
LOCATIONS GALERIES D'ANJOU INC.
MONTEZ L'OUTAOUAIS INC.
ONTREA INC.
PLACE DU ROYAUME INC.
PLACE ROSEMÈRE INC.
PLACE VERTU HOLDINGS INC.
SÉMINAIRE SAINT-FRANÇOIS
SERVICES DE CARTES DESJARDINS
SERVICES DE PAIE ET DE RESSOURCES HUMAINES DESJARDINS
SOCIÉTÉ DE GESTION D'INVESTISSEMENT, I.G. LTÉE
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.
THE GUARANTEE COMPANY OF NORTH AMERICA**

Intimés

-et-

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Contrôleur

**ORDONNANCE
(cession de contrats)**

[1] **VU** la *Demande pour ordonner la cession de certains contrats* des Requérantes (la «**Demande**»), de la déclaration sous serment et des pièces déposées au soutien de cette dernière;

[2] **CONSIDÉRANT** la notification de la Demande;

[3] **CONSIDÉRANT** les représentations des procureurs des Requérantes;

[4] **CONSIDÉRANT** le consentement du Contrôleur et l'absence de contestation des Intimés;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

[5] **ACCORDE** la Demande;

[6] **ORDONNE** que tout délai préalable pour la présentation de la Demande soit, par les présentes, abrégé et accepté de façon à ce que celle-ci soit valablement présentable aujourd'hui et dispense, par les présentes, de toute signification supplémentaire;

[7] **ORDONNE** que le délai préalable pour la présentation de la Demande constitue un préavis suffisant en vertu de l'article 11.3(1) LACC;

[8] **ORDONNE** et **DÉCLARE** que sur délivrance du Certificat prévue par l'ordonnance d'approbation et de dévolution prononcée le 29 mai 2018, les droits et obligations des Requérantes en vertu des conventions énumérées à la pièce R-2 de la Demande (les « **Contrats Cédés** ») seront cédés à Groupe Souris Mini inc. aux droits de 9379-2208 Québec Inc. (« **l'Acheteur** »), aux termes d'un certificat de modification émis par le Registraire des entreprises le 13 juin 2018 et **ORDONNE** qu'il soit remédié aux défauts monétaires des Requérantes relativement aux Contrats Cédés – autres que ceux résultant uniquement de l'insolvabilité du débiteur, du commencement des procédures en vertu de la LACC ou des défauts non monétaires – (les « **Défauts Monétaires** ») d'ici le 31 décembre 2018;

[9] **ORDONNE** qu'en date de la cession, les Requérantes seront libérées de toutes responsabilités relatives aux Contrats Cédés;

[10] **ORDONNE** qu'outre son obligation de remédier aux Défauts Monétaires, l'Acheteur n'assume aucune responsabilité en vertu des Contrats Cédés relatifs à des événements ayant pris naissance avant la cession;

[11] **ORDONNE** aux Requérantes de notifier une copie de la présente Ordonnance par courriel ou par la poste régulière à chaque partie aux Contrats Cédés;

[12] **ORDONNE** l'exécution provisoire de la présente Ordonnance nonobstant appel et sans exigence quelconque de fournir une sûreté ou une provision pour frais;

[13] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**



GUY de BLOIS, j.c.s.

Me Patrice Benoît
patrice.benoit@gowlingwlq.com
Me Alexander Bayus
alexander.bayus@gowlingwlq.com
Gowling WLG
3700-1, Place Ville-Marie
Montréal (Québec) H3B 3P4
Avocats des requérantes/débitrices

M. Gilles Robillard, contrôleur
grobillard@ritcher.ca
Richter Groupe Conseil inc.
1981, avenue McGill College, 12^e étage
Montréal (Québec) H3A 0G6

Me Gilles Warren
gwarren@gbvavocats.com
Gravel Bernier Vaillancourt Avocats
Place Iberville Trois
2960, boulevard Laurier, bureau 500
Québec (Québec) G1V 4S1
Avocat de Groupe Souris Mini inc.

Date d'audience : 14 juin 2018